




**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

- 1.1 Identificateur de produit  
  - Nom du produit: **PEROXAN BP-Paste 15 S 1**
  - UFI: GE94-Q0CX-N005-SCQQ
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
  - Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation  
  - Initiateur de réaction
  - Pour utilisation industrielle
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité  
  - Producteur/fournisseur: PERGAN GmbH
  - Hilfsstoffe für industrielle Prozesse
  - Schlavenhorst 71
  - D-46395 Bocholt
  - Tel: +49 2871 9902-0
  - Fax: +49 2871 9902-50
- Service chargé des renseignements:  
  - Protection de l'environnement / Sécurité du travail
  - Personne compétente : E-mail : msds@pergan.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence  
  - - Tel: +49 2871 9902-0

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange  
  - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
  - Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
  - Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
  - STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion.
  - Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
  - Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- 2.2 Éléments d'étiquetage  
  - Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
  - Pictogrammes de danger     
GHS07 GHS08 GHS09
  - Mention d'avertissement Attention
  - Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: peroxyde de dibenzoyle  
éthylène-glycol
  - Mentions de danger  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion.
  - Conseils de prudence  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P264 Se laver soigneusement après manipulation.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P391 Recueillir le produit répandu.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
  - Indications complémentaires: Les microparticules de polymère synthétique fournies sont soumises aux conditions fixées par l'entrée 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil.
- 2.3 Autres dangers  
  - Résultats des évaluations PBT et vPvB
  - PBT: Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
  - vPvB: Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
  - Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien  
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

Nom du produit: **PEROXAN BP-Paste 15 S 1**

(suite de la page 1)

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## · 3.2 Mélanges

## · Composants dangereux:

CAS: 56-81-5 EINECS: 200-289-5 Reg-No.: 01-2119471987-18	glycerol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	20-25%
CAS: 107-21-1 EINECS: 203-473-3 Numéro index: 603-027-00-1 Reg-No.: 01-2119456816-28	éthylène-glycol STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H302	10-20%
CAS: 94-36-0 EINECS: 202-327-6 Numéro index: 617-008-00-0 Reg-No.: 01-2119511472-50	peroxyde de dibenzoyl Org. Perox. B, H241; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	10-20%
CAS: 7778-18-9 EINECS: 231-900-3 Reg-No.: 01-2119444918-26	sulfate de calcium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	10-20%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## · 4.1 Description des mesures de premiers secours

## · Remarques générales:



Autoprotection du secouriste d'urgence.

## · Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

## · Après contact avec la peau:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
Enlever les vêtements imprégnés du produit.

## · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.  
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

## · Après ingestion:

## · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : traitement symptomatique  
Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## · 5.1 Moyens d'extinction

## · Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

## · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

## · 5.3 Conseils aux pompiers

## · Équipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

## · Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.  
Autoprotection du secouriste d'urgence.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

## · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Si la température continue à croître, refroidir à jet d'eau d'une distance.  
En cas de dégradation de produit, porter un masque de protection respiratoire avec filtre A.  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

## · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement



Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

## · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.  
Nettoyage mécanique ou mélanger le produit avec une matière absorbant des liquides (p. ex. Vermiculit) et l'éliminer ensuite en observant les règlements administratifs.

## · 6.4 Référence à d'autres rubriques


Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.(suite page 3)  
BE/FR

Nom du produit: **PEROXAN BP-Paste 15 S 1**

(suite de la page 2)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.  
En cas d'accident de transport et de renversement de quantités importantes de produits, informer les autorités.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
  - Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
  - Eviter la formation d'aérosols.
  - En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.
  - Laver bien les mains avant de faire une pause ou à la fin du travail.
  - Eviter la contamination, la rouille, les produits chimiques en particulier les acides concentrés, les alkalis, les accélérateurs (sels des métaux lourds et amines).
  - Comburant
  - Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
  - Eviter les chocs et les frictions.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
  - Tenir à l'abri de la chaleur.
  - Eviter les chocs et les frictions.
  -  Eviter flammes libres, étincelles, la lumière du soleil direct et autres sources de chaleur.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
  - **Stockage:** Stocker conformément à la réglementation locale/nationale.
  - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
    - Ne conserver que dans le fût d'origine.
    - Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
    - N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
  - **Indications concernant le stockage commun:**
    - Conservé à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
  - **Autres indications sur les conditions de stockage:**
    - Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
    - Protéger contre les impuretés.
    - Stockage nécessaire dans un local collecteur.
  - **Température de stockage recommandée (Pour maintenir le qualité):** +5 ... +30 °C
  - **Classe de stockage:** 10-13
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
  - Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**· **8.1 Paramètres de contrôle**· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****56-81-5 glycerol**

VL	Valeur à long terme: 10 mg/m <sup>3</sup> (brouillard)
----	-----------------------------------------------------------

**107-21-1 éthylène-glycol**

VL	Valeur momentanée: 104 mg/m <sup>3</sup> , 40 ppm Valeur à long terme: 52 mg/m <sup>3</sup> , 20 ppm D, M; en aérosol
----	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**94-36-0 peroxyde de dibenzoyl**

VL	Valeur à long terme: 5 mg/m <sup>3</sup>
----	------------------------------------------

**7778-18-9 sulfate de calcium**

VL	Valeur à long terme: 10 mg/m <sup>3</sup>
----	-------------------------------------------

· **DNEL****107-21-1 éthylène-glycol**

Dermique	DNEL Longterm System	106 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Longterm Local	35 mg/m <sup>3</sup> (Worker)

**94-36-0 peroxyde de dibenzoyl**

Dermique	DNEL Longterm System	34,3 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Longterm System	39 mg/m <sup>3</sup> (Worker)

· **PNEC****107-21-1 éthylène-glycol**

PNEC Sol	5 mg/kg soil dw (AF 50)
----------	-------------------------

(suite page 4)

— BE/FR —

Nom du produit: **PEROXAN BP-Paste 15 S 1**

(suite de la page 3)

**94-36-0 peroxyde de dibenzoyl**

PNEC Sédiments des eaux marines	0,001 mg/kg sed dw
PNEC Eau douce	0,00002 mg/l (AF 50)
PNEC Sédiments d'eau douce	0,013 mg/kg sed dw
PNEC Sol	0,003 mg/kg soil dw
PNEC STP	0,35 mg/l (AF 100)
PNEC Eaux marines	0,000002 mg/l (AF 500)

· **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Conserver à part les vêtements de protection.  
Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.  
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.  
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.  
Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.  
N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· **Protection respiratoire:**



Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre A2

· **Protection des mains:**



Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Gants de protection

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Butylcaoutchouc  
Caoutchouc fluoré (Viton)  
Caoutchouc nitrile  
Néoprène

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:**



Vêtements de travail protecteurs

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Couleur:**

Gris

· **Odeur:**

Caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non applicable

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Non applicable

· **Inflammabilité**

Non applicable

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **Inférieure:**

Non déterminé

· **Supérieure:**

Non déterminé

· **Point d'éclair**

Non déterminée.

· **Température de décomposition:**

+50 °C (SADT)

· **pH**

Non déterminé

· **Viscosité:**

· **Viscosité cinématique**

Non déterminé

· **Dynamique à 20 °C:**

20.000 - 28.000 mPas

· **Solubilité**

· **l'eau:**

Non déterminé

· **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

non déterminée

· **Pression de vapeur:**

Non déterminé

· **Densité et/ou densité relative**

· **Densité à 20 °C:**

1,3 - 1,6 g/cm<sup>3</sup>

(suite page 5)

BE/FR

Nom du produit: **PEROXAN BP-Paste 15 S 1**

(suite de la page 4)

· Densité relative	Non déterminé
· Densité de vapeur:	Non déterminé
<b>9.2 Autres informations</b>	
· Aspect:	
· Forme:	Pâteuse
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé
· Informations concernant les classes de danger physique	néant

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

· 10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.2 Stabilité chimique	
· Décomposition thermique/ conditions à éviter:	La SADT - (Self accelerating decomposition temperature / température de décomposition auto-accélérée) est la température la plus basse à partir de laquelle une décomposition auto-accélérée peut se produire pour une substance donnée dans son emballage de transport. Une réaction de décomposition auto-accélérée et dans certaines circonstances, une explosion ou un feu peuvent être causés par une décomposition thermique du produit à partir de la température suivante. Un contact avec des substances incompatibles peut provoquer la décomposition du produit à la SADT ou en dessous de la SADT. Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Décomposition autoaccélérée à (SADT).
· 10.4 Conditions à éviter	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.5 Matières incompatibles:	Décomposition spontanée au contact de saletés, rouille, produits chimiques, bases et acides concentrés, et accélérateurs (par exemple sels de métaux lourds et amines). Eviter tout contact.
· 10.6 Produits de décomposition dangereux:	Gaz carbonique, hydrocarbures craqués, Monoxyde de carbone En cas d'incendie ou de décomposition, des gaz et des vapeurs irritants, corrosifs, inflammables, nocifs ou toxiques peuvent se former.
· Indications complémentaires:	Les procédures d'urgence varient en fonction des conditions. L'utilisateur doit mettre en place un plan de réaction pour les situations d'urgence.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008	
· Toxicité aiguë	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

**56-81-5 glycerol**

Oral	LD50	12.600 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>18.700 mg/kg (Lapin)

**107-21-1 éthylène-glycol**

Oral	LD50	4.000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	~10.600 mg/kg (Lapin)

**94-36-0 peroxyde de dibenzoyl**

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (Rat)
------	------	--------------------

· Effet primaire d'irritation:	
· Corrosion cutanée/irritation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
· Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
· Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée	Risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion.
· Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

BE/FR

Nom du produit: **PEROXAN BP-Paste 15 S 1**

(suite de la page 5)

## · 11.2 Informations sur les autres dangers

## · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## · 12.1 Toxicité

## · Toxicité aquatique:

**107-21-1 éthylène-glycol**

LC50 / 96h	18.500 mg/l (oncorhynchus mykiss)
EC50 / 48h	>10.000 mg/l (daphnia magna)
EC50 / 96h	6.500-7.500 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)
NOEL / 48h	10 mg/l

**94-36-0 peroxyde de dibenzoyl**

EC50 / 72h	0,0711 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)
LC50 / 96h	0,0602 mg/l (oncorhynchus mykiss)
EC50 / 48h	110 mg/l (daphnia magna)

## · 12.2 Persistance et dégradabilité

## · Degré d'élimination:

## · Classification:

**56-81-5 glycerol**

Dégradabilité (Facilement biodégradable)

**107-21-1 éthylène-glycol**

Dégradabilité (Facilement biodégradable) (OECD 301 C)

**94-36-0 peroxyde de dibenzoyl**

Dégradabilité (Facilement biodégradable) (OECD 301 D)

**7778-18-9 sulfate de calcium**

Dégradabilité (Il n'est pas nécessaire d'effectuer un e)

## · 12.3 Potentiel de bioaccumulation

## · Coefficient de partage : nOctanol/eau : [Log Kow]

56-81-5	glycerol	-1,75 (25°C)
107-21-1	éthylène-glycol	-1,36 (25°C)
94-36-0	peroxyde de dibenzoyl	3,2 (20 °C)

## · 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

## · PBT:

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## · vPvB:

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

## · 12.7 Autres effets néfastes

## · Autres indications écologiques:

## · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

## · 13.1 Méthodes de traitement des déchets

## · Recommandation:



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

## · Code déchet:

Élimination conformément à la législation en vigueur. Veuillez prendre contact avec le service compétent (administration ou entreprise d'élimination de déchets) qui vous informera des mesures à prendre en matière d'élimination.

## · Emballages non nettoyés:

## · Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

## · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

## · ADR, IMDG, IATA



UN3077

(suite page 7)

BE/FR

Nom du produit: **PEROXAN BP-Paste 15 S 1**

(suite de la page 6)

<ul style="list-style-type: none"> <li>· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</li> <li>· ADR</li> <li>· IMDG</li> <li>· IATA</li> </ul>	<p>UN3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (PEROXYDE DE DIBENZOYLE) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (DIBENZOYL PEROXIDE), MARINE POLLUTANT ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (DIBENZOYL PEROXIDE)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport</li> <li>· ADR</li> </ul>  <ul style="list-style-type: none"> <li>· Classe</li> <li>· Étiquette</li> </ul>	<p>9 (M7) Matières et objets dangereux divers. 9</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· IMDG, IATA</li> </ul>  <ul style="list-style-type: none"> <li>· Class</li> <li>· Label</li> </ul>	<p>9 Matières et objets dangereux divers. 9</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· 14.4 Groupe d'emballage</li> <li>· ADR, IMDG, IATA</li> </ul>	<p>III</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· 14.5 Dangers pour l'environnement</li> <li>· Marine Pollutant:</li> <li>· Marquage spécial (ADR):</li> <li>· Marquage spécial (IATA):</li> </ul>	<p>Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : PEROXYDE DE DIBENZOYLE Oui Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</li> <li>· Stowage Category</li> <li>· Stowage Code</li> </ul>	<p>Attention: Matières et objets dangereux divers. A SW23 When transported in BK3 bulk container, see 7.6.2.12 and 7.7.3.9.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Indications complémentaires de transport:</li> <li>· ADR</li> <li>· Quantités limitées (LQ)</li> <li>· Quantités exceptées (EQ)</li> <li>· Catégorie de transport</li> <li>· Code de restriction en tunnels</li> <li>· RID / GGVSEB:</li> <li>· IMDG</li> <li>· Limited quantities (LQ)</li> <li>· Excepted quantities (EQ)</li> </ul>	<p>5 kg Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 E voir ADR 5 kg Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml</p>

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

## · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<ul style="list-style-type: none"> <li>· Directive 2012/18/UE</li> <li>· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I</li> <li>· Catégorie SEVESO</li> <li>· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas</li> <li>· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut</li> <li>· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII</li> </ul>	<p>Aucun des composants n'est compris. E1 Danger pour l'environnement aquatique 100 t 200 t Conditions de limitation: 3, 78</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(suite page 8)  
BE/FR

**Fiche de données de sécurité  
 selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 02.04.2026

Version: 3 (remplace la version 2)

Révision: 02.10.2025

**Nom du produit: PEROXAN BP-Paste 15 S 1**

(suite de la page 7)

**Informations complémentaires  
 concernant l'entrée 78**

La teneur totale estimée en microplastiques dans le mélange est d'environ 1-2,5 %  
 Manipuler le produit dans des systèmes fermés ou avec une ventilation ou filtration appropriée éviter la libération dans le sol les eaux usées ou les eaux de surface  
 Recueillir séparément les eaux de lavage et les éliminer de manière appropriée ne pas les rejeter dans le réseau d'assainissement  
 Collecter les restes de produit et les emballages contaminés, ne pas les rincer, les éliminer conformément à la législation.

**Microparticules polymériques synthétiques**

9002-88-4	Polyethylene low density Type de polymère: Polyéthylène	1-2,5%
-----------	------------------------------------------------------------	--------

**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

**RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
**Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

**Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Phrases importantes**

H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.  
 H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Service établissant la fiche technique:**

Protection de l'environnement / Sécurité du travail

**Contact:**

Tel: +49 2871 9902-0

E-mail: mail@pergan.com

**Numéro de la version précédente:**

2

**Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
 ICAO: International Civil Aviation Organisation  
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 DOT: US Department of Transportation  
 IATA: International Air Transport Association  
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
 LC50: Lethal concentration, 50 percent  
 LD50: Lethal dose, 50 percent  
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
 Org. Perox. B: Peroxydes organiques – Type B  
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4  
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2  
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1  
 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2  
 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1